

Les articles 29 et 30 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de **santé publique**, contiennent deux mesures :

- Depuis le 1^{er} septembre 2005, les distributeurs automatiques de sodas et de barres chocolatées sont interdits dans les établissements scolaires.
- Dès le 1^{er} janvier 2006, un message sanitaire dans les publicités télévisées ou radiodiffusées pour des boissons sucrées et des produits manufacturés sera obligatoire.



S'ils refusent ce message, les annonceurs devront verser une taxe, correspondant à 1,5 % des sommes investies dans la diffusion des spots, au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes).

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS)



Le lancement du PNNS a eu lieu en janvier 2001. Il est coordonné par la Secrétaire d'Etat à la Santé et aux Handicapés.

- **Contexte** : Implication de l'alimentation et de l'état nutritionnel dans le développement des maladies les plus répandues en France.
- **Objectif** : Amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur la nutrition.
- **PNNS et obésité** : Trois des objectifs prioritaires en terme de santé publique sont :
 - La réduction de 20 % du surpoids et de l'obésité chez les adultes
 - L'interruption de l'augmentation de l'obésité infantile
 - L'augmentation de l'activité physique

Des mesures telles que la réduction de 25% des glucides simples dans l'alimentation, spécifiquement des glucides simples ajoutés, seront prises.



Proposition de loi « pour agir contre l'obésité »

- **Présentation** : Le 23 mars 2005 à l'Assemblée Nationale.
- **Objectif** : Faire adopter par le Parlement une loi qui symbolise la mobilisation du pays, qui fixe des objectifs précis, qui clarifie les responsabilités de chacun et qui vienne appuyer les recommandations du PNNS.

L'obésité doit être déclarée « enjeu majeur de santé publique ».

■ Dispositions :

- Améliorer l'information et l'éducation nutritionnelle
- Réglementer l'offre alimentaire
- Promouvoir l'activité physique et sportive
- Faciliter le dépistage, la recherche et l'accès aux soins des personnes souffrant d'obésité
- Lutter contre les discriminations

La plate-forme d'action européenne : « Alimentation, activité physique et santé »

- **Lancement** : Le 15 mars 2005 par le biais de la Commission Européenne
- **Objectif** : Intensifier les efforts consacrés à la lutte contre l'obésité
- **Composition** : Elle réunit 12 groupes représentant l'alimentation, le commerce, la restauration, la publicité, les associations, les gouvernements...
- **Dispositions** :
 - Informer et éduquer le consommateur
 - Contrôler la composition et la commercialisation des produits alimentaires
 - Offrir des aliments sains
 - Revoir les portions alimentaires
 - Promouvoir l'activité physique

Quelques organismes et associations

- **IOTF** (International Obesity Task Force)
- **OMS** (Organisation Mondiale de la Santé)
- **FFC** (Fédération Française de Cardiologie)
 - La semaine du Cœur a eu lieu du 19 au 25 septembre 2005
- **ALLEGRO FORTISSIMO**
- **INPES** (Institut National de Prévention et d'éducation à la santé)
- **CNAO** (Collectif National des Associations d'Obèses)
- **GROS** (Groupe de Réflexion sur l'obésité et le Surpoids)